Le Ouessant – Bâtiment 3A
9 rue Maurice Fabre
35000 Rennes

ADAPEI 35
Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine »

Association Loi du 1er juillet 1901
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 Saint-Jacques de la Lande
SIREN : 775 590 920

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note C-1 « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application des règlements ANC n°2018-06 et ANC n°2019-04 à compter du 1er janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Estimations comptables

Votre Association constitue des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés tels que décrits dans les notes B4 et B5 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Association et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Règles et principes comptables

La note B1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables à votre Association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

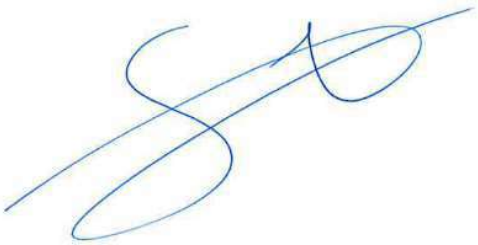
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Rennes, le 23 juin 2021



Ludovic Sevestre
Associé

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

ACTIF	31/12/2020			01/01/2020	31/12/2019
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04				Selon CRC 99-01
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant Net	Montant Net
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement	132	128	4	9	9
Autres Immobilisations incorporelles	1 470	1 122	348	235	235
Immobilisations Incorporelles en cours	96	0	96	151	151
Avances et acomptes	2	0	2	0	0
Immobilisations Corporelles					
Terrains	7 235	857	6 378	6 547	6 547
Constructions	110 807	53 357	57 450	47 147	47 147
Installations techniques, matériel et outillage	11 335	9 050	2 285	2 304	2 304
Autres Immobilisations Corporelles	15 716	13 019	2 697	2 467	2 467
Immobilisations Corporelles en cours	1 338	0	1 338	8 718	8 718
Avances et acomptes	7	0	7	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Immobilisations Financières					
Participations et créances rattachées à des participations	96	0	96	71	71
Autres titres immobilisés	423	0	423	419	419
Prêts	5 735	0	5 735	480	480
Autres Immobilisations financières	2 095	0	2 095	2 076	2 076
TOTAL I	**156 487**	**77 533**	**78 954**	**70 624**	**70 624**
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Matières premières et fournitures	306	22	284	273	273
Autres approvisionnements	0	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	4	4
Stocks de produits et marchandises	127	1	126	139	139
Autres stocks	0	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	114	0	114	39	39
Créances (1)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 827	1 418	10 409	7 477	7 477
Autres créances	824	0	824	4 691	4 691
Valeurs mobilières de placement	6 624	0	6 624	8 124	8 124
Instruments de trésorerie	3 633	0	3 633	5 605	
Disponibilités	7 797	0	7 797	8 012	13 617
Charges constatées d'avance	312	0	312	293	293
TOTAL II	**31 564**	**1 441**	**30 123**	**34 657**	**34 657**
Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL III	**15**	**0**	**15**	**1**	**1**
Primes de remboursement des obligations TOTAL IV	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Ecart de conversion (actif) TOTAL V	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**188 066**	**78 974**	**109 092**	**105 282**	**105 282**
(1) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :					

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

PASSIF	31/12/2020	01/01/2020	31/12/2019
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04		Selon CRC 99-01
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			*12 832*
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires	0	0	
Fonds propres complémentaires	5 216	5 200	
Fonds associatifs sans droit de reprise			*422*
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires	0	0	
Fonds propres complémentaires	164	164	
Ecarts de réévaluation	0	0	0
Réserves			15 472
Réserves statutaires ou contractuelles	2 243	2 243	
Réserves pour projet de l'entité	346	346	
Autres	15 483	12 883	
Report à nouveau	4 710	6 221	4 212
Excédent ou déficit de l'exercice	-178	1 090	1 090
Situation nette (sous-total)	***27 984***	***28 147***	
Fonds propres consomptibles	0	0	0
Subventions d'investissement	4 871	5 048	2 683
Provisions réglementées	6 179	4 457	5 040
TOTAL I	**39 034**	**37 652**	**41 751**
Fonds dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0
Fonds dédiés	19 013	15 848	11 749
TOTAL II	**19 013**	**15 848**	**11 749**
Provisions pour Risques	303	132	132
Provisions pour Charges	1 218	1 201	1 201
TOTAL III	**1 521**	**1 333**	**1 333**
Dettes (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	32 766	34 769	34 769
Emprunts et dettes financières divers	34	35	35
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	0
Redevables créditeurs	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 838	4 719	4 719
Dettes des legs ou donations	0	0	0
Dettes sociales et fiscales	10 129	9 284	9 284
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 237	1 131	1 131
Autres dettes	305	328	328
Produits constatés d'avance	215	183	183
TOTAL IV	**49 524**	**50 449**	**50 449**
Ecart de conversion (passif) **TOTAL V**	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**109 092**	**105 282**	**105 282**
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.			

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

COMPTE DE RESULTAT	2020	2019	2019
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04		Selon CRC 99-01
Produits d'exploitation			
Cotisations	9	19	
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	1 318	1 374	110
dont ventes de dons en nature	*0*	*0*	
Ventes de prestations de service	6 156	7 538	4 759
dont parrainages	*0*	*0*	
Divers			*4 044*
Dotations et produits de tarification			*78 710*
Subventions d'exploitations et participations			*263*
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	81 678	78 973	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	0	0	
Ressources liées à la générosité du public			
- Dons manuels	0	0	
- Mécénats	0	0	
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	
Contributions financières	0	0	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 201	1 064	1 064
Utilisation des fonds dédiés	823	394	
Autres produits	49	-4	14
TOTAL I	**91 234**	**89 358**	**88 964**
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	2 292	2 402	2 402
Variation de stock	-12	-41	-41
Autres achats et charges externes	24 782	23 029	23 029
Aides financières versées par l'entité	40	13	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 609	4 408	4 408
Salaires et traitements	37 026	32 866	32 866
Charges sociales	13 014	13 175	13 175
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 255	4 559	4 559
Dotations aux provisions	1 431	1 170	1 170
Reports en fonds dédiés	3 968	5 716	
Autres charges	438	454	467
TOTAL II	**92 843**	**87 751**	**82 035**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-1 609**	**1 607**	**6 929**

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

Montants en K€

COMPTE DE RESULTAT	2020	2019	2019
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04		Selon CRC 99-01
Produits financiers			
De participations	0	0	0
D'autres valeurs mobilière et créances de l'actif immobilisé	4	5	5
Autres intérêts et produits assimilés	160	206	206
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0	0
Différences positives de change	0	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0
TOTAL III	**164**	**211**	**211**
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0	0
Intérêts et charges assimilés	600	592	592
Différences négatives de change	0	0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	0	0	0
TOTAL IV	**600**	**592**	**592**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**-436**	**-381**	**-381**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**-2 045**	**1 226**	**6 548**
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	1 644	412	63
Sur opérations en capital	2 898	824	1 173
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	128	235	235
TOTAL V	**4 670**	**1 471**	**1 471**
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	294	272	87
Sur opérations en capital	746	401	586
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 746	907	907
TOTAL VI	**2 786**	**1 580**	**1 580**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**1 884**	**-109**	**-109**
Participation des salariés aux résultats (VII)	**0**	**0**	**0**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**17**	**27**	**27**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			***394***
Engagements à réaliser sur ressources affectées			***5 716***
Total des produits (I + III + V)	**96 068**	**91 040**	**91 040**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**96 246**	**89 950**	**89 950**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-178**	**1 090**	**1 090**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020	2019	2019
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04		Selon CRC 99-01
Dons en nature			
Prestations de services en nature			
Bénévolat	14	40	
TOTAL	**14**	**40**	
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole	14	40	
TOTAL	**14**	**40**	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
de l'exercice 2020

Adresse postale : Siège social - Adapei 35 - CS 66 000 - 35 091 Rennes Cedex 9
Accueil : 3 rue du Pâtis des Couasnes - 35 136 Saint-Jacques de la Lande **Tél.** : 02 99 22 77 10 - **siege@adapei35.asso.fr**
Association Loi 1901 - Membre de l'Unapei reconnue d'utilité publique

SOMMAIRE

A - PRESENTATION DE L'ENTITE Adapei – Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine 4

A1 – Description de l'objet social

A2 – Description de la nature et du périmètre des activités

A3 – Description des moyens mis en œuvre

B - MODES ET METHODES D'EVALUATION 5

B1 – Conventions générales

B2 – Fiscalité

B3 – Immobilisations corporelles

B4 – Provision pour risques et charges

B5 – Fonds dédiés

B6 – Neutralisation des prestations internes

B7 – Aides aux postes

C – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 8

C1 – Changement de méthode comptable

C2 – Evénements intervenus au niveau des établissements et services

C3 – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

C4 – Résultat de l'exercice

D – NOTES EXPLICATIVES DE CERTAINS POSTES 11

D1- Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

D2 - Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

D3 – Tableau de mouvement des immobilisations

D4 – Tableau de mouvement des amortissements

D5 – Etat des échéances des créances et dettes

D6 – Valeurs mobilières de placement

D7 – Tableau de passage des fonds propres

D8 – Tableau de mouvement des provisions et dépréciations

D9 – Tableau de mouvement des fonds dédiés

E – ENGAGEMENTS HORS BILAN 16
E1 – Dettes garanties par des sûretés réelles
E2 – Crédit-bail
E3 – Réservations de places
E4 – Engagements liés aux départs en retraite
E-5 : Engagement lié à l'avance en compte courant de la SCI Océane

F – AUTRES INFORMATIONS 17
F1 – Plus-values latentes
F2 – Nombre de salariés de l'association
F3 – Rémunération des dirigeants

G – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 17

A – PRESENTATION DE L'ENTITE Adapei – Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

A-1 : Description de l'objet social

L'Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine est l'«association départementale des personnes en situation de handicap mental, de leurs parents et amis ». Elle agit depuis 1961 pour la promotion des intérêts des personnes en situation de handicap, en favorisant leur épanouissement personnel et social.

L'association intervient principalement sur des activités médico-sociales.

L'Adapei 35 promeut l'inclusion en milieu ordinaire et structure son action au travers de trois champs d'activité complémentaires et cohérents :

- l'enfance et l'adolescence,

- le travail et l'insertion,

- l'habitat et la vie sociale.

Depuis 60 ans, l'Adapei s'adapte aux attentes des personnes et de leurs familles, en s'efforçant de toujours maintenir un lien avec chacune d'elles. En lien avec le cadre législatif, et pour favoriser l'inclusion, de nombreuses innovations ont été mises en œuvre, en cohérence avec la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT). L'association se doit aussi d'apporter conseils et informations dans un esprit d'entraide et de solidarité. La personne accueillie est première ; ses intérêts et droits sont garantis, autant que le respect de sa personne, de ses choix et de ses motivations.

L'Adapei assure une mission de représentation des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles. Sa préoccupation majeure est donc d'apporter les réponses adaptées aux personnes, qu'elles soient ou non accompagnées par l'association.

Elle tend à déployer et à organiser son action sur l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine, à l'appui d'une politique d'action familiale de proximité, territoire par territoire, au profit des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

A-2 : Description de la nature et du périmètre des activités

L'Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine gère aujourd'hui 62 établissements et services sur le département d'Ille-et-Vilaine, dans les champs de l'enfance, du travail-insertion et de l'hébergement-vie sociale de l'adulte. Elle accompagne plus de 2 700 personnes en situation de handicap.

A-3 : Description des moyens mis en œuvre

Pour assurer sa mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine emploie plus de 1350 salariés.

B - MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B-1 : Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur un autre**
- **Indépendance des exercices**

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.
L'association applique la règle de l'affectation du résultat de la gestion conventionnée selon l'instruction comptable M 22 et, en termes d'affectation des résultats, elle distingue les résultats liés à l'activité en gestion libre des résultats soumis à approbation par le Préfet ou le Président du Conseil Départemental.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des différents actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2018-06, modifié par l'ANC n°2020-08, et ANC n°2019-04 relatif, respectivement, aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

B-2 : Fiscalité

L'association a satisfait au questionnaire sur la fiscalité des associations et à cet effet a transmis ce questionnaire et les annexes complémentaires à la Direction des Services Fiscaux au 30 décembre 1999 pour vérifier si elle se trouvait assujettie aux nouvelles règles sur la fiscalité des associations.
L'association a reçu une réponse de l'Administration Fiscale faisant état que l'association ne relève pas, du fait de ses activités actuelles des dispositions spécifiques d'assujettissement, aux impôts commerciaux.

B-3 : Immobilisations corporelles

Les durées d'amortissement correspondent à la durée de vie du bien soit :

Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	25 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 15 ans
Agencements divers	5 à 15 ans
Matériel et outillage	2 à 5 ans

Matériel de transport	5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

B-4 : Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Depuis 2017, l'ARS (Agence Régionale de Santé) reprend l'intégralité des produits issus de la facturation réalisée au titre des amendements Creton au cours de l'exercice N+1, aussi une provision pour charges du même montant est comptabilisée au 31 décembre N.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

B-5 : Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'année considérée. Ils résultent en grande partie des plans pluriannuels d'investissements souscrits avec les organismes de contrôle.

Ces fonds dédiés prennent en compte notamment les écarts entre les dotations allouées sur le global (66 et 68, soit charges financières et dotation aux amortissements de l'année) et le réalisé du montant de ces deux comptes.

Ces sommes ont pour but d'être affectées au lissage des éventuels surcoûts apparaissant dans les plans pluriannuels d'investissements.

A partir de l'exercice 2017, les fonds dédiés clairement affectés au lissage des surcoûts ont été basculés en compte 14200000 « Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations » dès lors que les immobilisations auxquelles ils étaient rattachés étaient mises en service. La réforme du plan comptable a entraîné un changement de méthode concernant les provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations qui sont désormais considérées comme des fonds dédiés.

Les pouvoirs publics autorisent également parfois des provisions fonds dédiés pour financer des charges de personnel ponctuelles à venir, des projets...

B-6 : Neutralisation des prestations internes

Toutes les prestations réalisées entre établissements et/ou services de l'association sont neutralisées dans les comptes consolidés :

- Prestations refacturées par les services supports aux établissements et services (quotes-parts de frais de siège, prestation informatique, service social départemental, service transport…), soit 4.8 M€ en 2020,
- Prestations réalisées par les ateliers d'ESAT pour les autres structures (prestation alimentation, blanchisserie, espaces verts, numérisation, entretien des locaux…), soit 5.5 M€ en 2020.

B-7 : Aides aux postes

Pour la comptabilisation des aides aux postes des travailleurs d'ESAT, l'association se réfère aux dispositions des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations. Sur cette base, les remboursements des rémunérations des travailleurs handicapés des ESAT sont comptabilisés au compte de résultat en réduction des charges de personnel.

Les aides aux postes représentent 11.4 M€ en 2020 contre 8.9 M€ en 2019 (absorption de l'ESAT Utopi Catarmor à compter du 1er octobre 2019).

C - FAITS CARACTÉRISTIQUES de l'EXERCICE

C-1 : Changement de méthode comptable

La première application des nouveaux règlements :

- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08
- ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

a entraîné un changement de méthode comptable sur 3 sujets principaux :

1. *Les subventions d'investissement*
   Les subventions d'investissement sur biens non renouvelables comptabilisées auparavant en fonds associatifs ont dû être reclassées en subventions d'investissements amortissables. Cette disposition ayant un effet rétrospectif la part de la subvention qui aurait dû être amortie depuis l'origine a été portée en report à nouveau.
2. *Les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations*
   Les provisions pour renouvellement d'immobilisations sont désormais considérées comme des fonds dédiés et ont dû, à ce titre, être reclassées comme telles au bilan.
3. *Les provisions réglementées : réserves sur plus-values de cession d'actif immobilisé*
   Les réserves sur plus-values de cession constituées par chaque établissement lors d'une opération de cession d'une immobilisation, dans le cas où celle-ci dégage une plus-value, sont désormais maintenues dans les états financiers de l'Adapei. Précédemment, le règlement CRC n°99-01 ne prévoyait pas ce type de provisions qui n'étaient donc constituées que pour les comptes administratifs. Elles étaient donc annulées afin d'afficher dans les comptes de l'Association les plus-values de cession.

Les impacts de ces changements de méthode sont contenus dans le tableau ci-dessous :

Fonds propres			Réforme du plan comptable associatif				
En K€	31.12.2019 (CRC 99-01)	Reclassement des prov régl. pour renouv. des immob.	Reclassement Subv. / bien non renouv.	Amortissement subv/ immob. en cours d'amort.	Annul. Retraitement de conso sur subv.	Comptabilisation des provisions régl. sur PV de cession	01.01.2020 (ANC 2018-06 et ANC 2019-04)
Fonds propres sans droit de reprise	12 832		(7 631)				**5 200**
Fonds propres avec droit de reprise	422		(258)				**164**
Ecarts de réévaluation							**-**
Réserves	15 472						**15 472**
Report à nouveau	4 212		*3 422*	*2 152*	*(50)*	(3 516)	**6 221**
Excédent ou déficit de l'exercice	1 090						**1 090**
Situation nette	**34 028**	**-**	**(4 467)**	**2 152**	**(50)**	**(3 516)**	**28 147**
Fonds propres consomptibles							
Subvention d'investissement	2 683		4 467	(2 152)	50		5 048
Provisions réglementées	5 040	(4 099)				3 516	4 457
Fonds propres	**41 751**	**(4 099)**	**0**	**-**	**-**	**-**	**37 652**
Fonds dédiés	**11 749**	**4 099**					**15 848**
TOTAL	**53 500**						**53 500**

La présentation des états financiers a par ailleurs été modifiée avec notamment une présentation du compte de résultat en liste et l'adaptation de la présentation du bilan passif résultant essentiellement des points listés ci-dessus.

C-2 : Evénements intervenus au niveau des Etablissements et Services

La crise sanitaire, survenue en France à partir de mars 2020, a entrainé la fermeture temporaire de certains établissements durant le premier confinement (en particulier les IME et une grande partie des ateliers des ESAT).
Cette situation a généré des charges supplémentaires (achats de gel/masques, de produits d'entretien, d'habillement, recours renforcé au personnel intérimaire, versement de primes Covid aux salariés), mais également une diminution du chiffre d'affaires des ESAT du fait de leur fermeture partielle. Ces effets ont toutefois été compensés par l'octroi de crédits spécifiques de la part des financeurs et la prise en charge de la part du salaire des travailleurs d'ESAT supportée habituellement par l'employeur sur la période de mars à octobre 2020. Cette dernière mesure a conduit à enregistrer un produit exceptionnel d'un montant de 1 389 K€ sur l'exercice 2020.

L'ouverture du foyer de vie de Cesson à compter du mois de septembre a permis l'installation de 48 places d'hébergement (dont 6 places créées sur 2020). Un complément est intervenu en février 2021 avec la création de 12 places d'accueil de jour dont 5 par transformation de places SA ESAT.

12 places du foyer d'hébergement Les Lilas à Vitré ont été transformées en places de foyer de vie à compter du 1er janvier 2020.

C-3 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Un nouveau CPOM a été signé le 22 décembre 2020 et porte sur les exercices 2020 à 2024. Il concerne l'ensemble des établissements et services agréés par l'Agence Régionale de Santé, par le Conseil Départemental ou par les 2 conjointement.

Un objectif d'équilibre budgétaire au terme des 5 ans sur chacune des 2 enveloppes financières (ARS et Conseil Départemental) y est inscrit. L'application du principe de fongibilité au sein de chacune de ces 2 enveloppes est toutefois prévue. Sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés dans le CPOM, le gestionnaire dispose de la liberté d'affectation du résultat annuel dans le respect de critères énoncés dans le contrat. Ce CPOM, contrairement au précédent, ne contient plus de clause spécifique de traitement des excédents à l'issue du contrat au profit de clause prévoyant des modalités d'affectation des résultats par ordre de priorité. Ainsi, les éventuels excédents par enveloppe acquis par l'Association sont constatés annuellement au compte de résultat en accord avec le financeur.

Une modulation de la dotation globale de financement annuelle peut être appliquée en fonction de l'atteinte des objectifs d'activité et autres objectifs fixés dans le cadre du CPOM.

Les résultats des établissements inclus dans le périmètre du CPOM tels qu'ils ressortent de l'exécution budgétaire de l'exercice sont présentés en gestion contrôlée.

C-4 : Résultat de l'exercice

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
RESULTAT COMPTABLE	**- 177 768 €**	**1 089 771 €**
Reprise du résultat antérieur	- €	- €
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	**- 177 768 €**	**1 089 771 €**
Dont résultat effectif sous gestion propre	371 621 €	- 395 997 €
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 549 389 €	1 485 768 €

La part gestion contrôlée correspond aux résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et inclus dans le périmètre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

D - NOTE EXPLICATIVE DE CERTAINS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

D-1 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

Montants des principaux produits à recevoir au 31 décembre 2020 :

Factures à établir	762 K€
Produits divers à recevoir	167 K€
Charges constatées d'avance	312 K€
Total	**1 241 K€**

D-2 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

Montants des principales charges à payer au 31 décembre 2020 :

Intérêts courus sur emprunts	106 K€
Congés payés	3 495 K€
Charges sociales sur congés payés	1 618 K€
Provision CET	328 K€
Provision salaires dus	183 K€
Charges sociales sur provision salaires dus	82 K€
Factures non parvenues	855 K€
Charges diverses	59 K€
Organismes sociaux	127 K€
Etat – autres charges à payer	21 K€
Produits constatés d'avance	215 K€
Total	**7 089 K€**

D-3 : Tableau de mouvement des immobilisations

Montants en K€	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions et apports	Cessions et mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	1 506	304	111	1 699
Immobilisations corporelles	141 441	16 810	11 814	146 438
Immobilisations financières	3 046	5 312	9	8 349
Total immobilisations	**145 993**	**22 426**	**11 934**	**156 486**

Les acquisitions de l'exercice 2020 proviennent essentiellement des 3 sources suivantes :

- des constructions réalisées ou en cours suivantes :
  - Construction du foyer de vie de Cesson Sévigné pour 5 691 K€,
  - Réhabilitation des locaux de Saint Jacques de la Lande pour le siège pour 5 820 K€,
- de la mise en place de l'avance de trésorerie à la SCI Océane dans le cadre de la construction de l'ESAT Utopi Cesson sur ViaSilva à hauteur de 5 248 K€,
- et du renouvellement des immobilisations.

Les sorties de l'exercice 2020 comportent notamment :

- la sortie de l'immobilisation en cours relative à la construction du foyer de vie de Cesson à hauteur de 4 413 K€,
- la sortie de l'immobilisation en cours relative à la construction du siège à Saint Jacques de La Lande à hauteur de 2 590 K€,
- la sortie de l'ensemble immobilier de l'ancien siège à Rennes pour 1 125 K€
- ainsi que celle de l'IME La Baratière, pour 1 233 K€.

D-4 : Tableau de mouvement des amortissements

Montants en K€	Amortissements au 31/12/2019	Dotation de l'exercice	Reprises ou diminutions afférentes à des éléments sortis	Amortissements au 31/12/2020
Amort. Immobilisations incorpor.	1 110	182	42	1 250
Amort. immobilisations corporelles	74 258	5 088	3 063	76 283
Dépréciation immos financières	-			-
Total amortissements	**75 368**	**5 270**	**3 105**	**77 533**

D-5 : Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1	-	1
Prêts	5 735	262	5 473
Autres créances	2 095	-	2 095
Total des créances de l'actif immobilisé	**7 831**	**262**	**7 569**
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	11 827	10 619	1 208
Autres créances	824	824	-
Total des créances de l'actif circulant	**12 651**	**11 443**	**1 208**
TOTAL DES CREANCES	**20 482**	**11 705**	**8 777**

DETTES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an et <5ans	Échéances > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 766	2 745	8 529	21 492
Emprunt et dettes diverses	34	4	-	30
Total des dettes financières	**32 800**	**2 749**	**8 529**	**21 522**
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Redevables créditeurs	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 838	4 838	-	-
Dettes des legs ou donations	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	10 129	10 129	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 237	1 237	-	-
Autres dettes	305	305	-	-
Total des autres dettes	**16 509**	**16 509**	**-**	**-**
TOTAL DES DETTES	**49 309**	**19 258**	**8 529**	**21 522**

D-6 : Valeurs mobilières de placement

Le détail des valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif du bilan s'établit comme suit :

- TSR : 500 K€
- Obligations : 712 K€
- FCP : 1 266 K€
- BMTN : 200 K€
- Produits structurés : 3 946 K€
- **TOTAL : 6 624 K€**

D-7 : Tableau de passage des fonds propres

Variation des fonds propres (montants en K€)	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augment°	Diminut° ou consom°	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	5 200		16		5 216
Fonds propres avec droit de reprise	164				164
Ecarts de réévaluation	-				-
Réserves	15 472	2 600			18 072
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée					-
Report à nouveau	6 220	- 1 510			4 710
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*4 342*	*- 14*			*4 328*
Résultat de l'exercice	1 090	- 1 090	- 178		- 178
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*1 486*	*- 1 486*	*- 549*		*- 549*
Situation nette	***28 146***	***-***	***- 162***	***-***	***27 984***
Fonds propres consomptibles	-				-
Subventions d'investissement	5 048		242	419	4 871
Provisions réglementées	4 457		1 722		6 179
TOTAL	**37 651**	**-**	**1 802**	**419**	**39 034**

D-8 : Tableau des provisions et dépréciations

Montants K€	2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2020
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	132	-	50	-	82
Prov. pour rémunérations des personnes handicapées (ESAT)	-	-	-	-	-
Autres prov. pour risques divers	-	221	-	-	221
Prov. pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
prov. pour grosses réparations	120	-	-	120	-
autres prov. pour charges	1 081	1 211	1 073	1	1 218
Total des provisions pour risques et charges	**1 333**	**1 432**	**1 123**	**121**	**1 521**
Provisions pour dépréciation					
Prov. Pour dépréciation des immos	-	-	-	-	-
Prov. Pour dépréciation des stocks	23	-	-	-	23
Prov. Pour dépréciation des créances et comptes rattachés	1 419	15	16	-	1 418
Prov. Pour dépréciation des comptes financiers	-	-	-	-	-
Total des provisions pour dépréciation	**1 442**	**15**	**16**	**-**	**1 441**

D-9 : Tableau des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-					-	
Contributions financières d'autres organismes	-					-	
Ressources liées à la générosité du public	**32**	**9**	**5**	**-**		**36**	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	**15 816**	**3 978**	**818**	**-**	**-**	**18 977**	**6 309**
- Fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI - financement ARS	2 066	111	112	-	823	1 242	989
- Fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI - financement CD	6 592	760	21	-	3 557	3 775	2 590
- Fonds dédiés à l'investissement affectés à des projets identifiés							
Reconstruction IME Le Baudrier	-	*535*				*535*	
Reconstruction ESAT Utopi Betton et Cesson	*600*	*72*			*- 465*	*1 137*	*(1)* *590*
Extension ESAT Utopi St Jacques/L'Hermitage	*1 249*	*33*	*72*		*- 25*	*1 235*	*(1)* *227*
Reconstruction IME L'Etoile	*618*		*35*			*583*	
Reconstruction Foyer L'Hermine	-				*- 3 557*	*3 557*	
Reconstruction IME La Passagère	-	*950*				*950*	
Autres	*1 782*	*220*	*38*		*- 333*	*2 297*	*(1)* *1 411*
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 1 (charges d'exploitation)	43	-	43	-	-	-	-
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 2 (charges de personnel)	2 650	39	460	-	-	2 229	380
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 3 (charges de structure)	216	1 258	37	-	-	1 437	122
TOTAL	**15 848**	**3 987**	**823**	**-**	**-**	**19 013**	**6 309**

(1) L'utilisation de ces fonds dédiés est liée à l'activation des investissements afférents sur les exercices futurs.

Les reprises sur les fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI sont destinées à lisser les surcoûts apparaissant dans le cadre des Plans Pluriannuels des Investissement (cf B5). Les fonds dédiés relatifs à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices sont liés à l'absence de surcoûts dans les Plans Pluriannuels des Investissements et sont susceptibles de faire l'objet d'une affectation future à des investissements identifiés.

Les reprises sur les fonds dédiés à l'investissement affectés à des projets identifiés sont réalisées au même rythme que l'amortissement moyen de l'investissement concerné.

E - ENGAGEMENTS HORS BILAN

E-1 : Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts auprès des établissements de crédit : sur un total de capital restant dû au 31 décembre 2020 de 32 660 K€, le montant garanti par des collectivités territoriales ou par nantissement de placements s'élève à 27 121 K€.

E-2 : Crédit bail

Il n'existe pas de contrats de crédit-bail en cours d'un montant significatif à la date du 31 décembre 2020.

E-3 : Réservations de places : lits de fondation

En 2020, aucune nouvelle convention n'a été signée pour une réservation de lits.

E-4 : Engagements liés aux départs en retraite

Dans le cadre de la convention collective, les salariés bénéficient lors de leur départ en retraite d'une indemnité. Les montants correspondants à ces indemnités s'élèvent à :

6 083 K€

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- *Age de départ à la retraite : 62 ans*
- *Evolution annuelle des salaires 0.80 %*
- *Taux monétaire : 2 %*
- *Taux de charges sociales : 46 %*
- *Table de mortalité TV88/90*
- *Turn-over faible*

Au cours de l'exercice, l'association a confié à CNP Assurances la gestion d'une partie de l'indemnité de fin de carrière due aux salariés à leur départ en retraite. Ainsi, le 13 septembre 2019, un montant global de 1 600 K€ a été versé sur un fonds ouvert à cet effet. Ce fonds a une nouvelle fois été abondé à hauteur de 400 K€ en 2020.

E-5 : Engagement lié à l'avance en compte courant de la SCI Océane

Le Conseil d'Administration de l'Adapei en date du 14 décembre 2020 a validé le principe d'une avance de trésorerie d'un montant de 6 050 K€ à la SCI Océane dont elle détient 99.95% des parts. Au 31 décembre 2020, le montant du compte courant de cette SCI s'élève à 5 248 K€. Il reste dont 802 K€ d'engagement hors bilan à cette date.

F - AUTRES INFORMATIONS

F-1 : Plus-values latentes

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, des placements bancaires sont effectués. A la clôture de l'exercice 2020, il existe une moins-value latente sur l'un de ces placements financiers à hauteur de 58 K€.

F-2 : Nombre de salariés de l'association

Le nombre de salariés de l'association est de :

1358 en contrat à durée indéterminée représentant 1273.15 Equivalent Temps Plein

F-3 : Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président du Conseil d'Administration, le Président adjoint et le Trésorier. Ces derniers sont bénévoles.

G - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur le résultat à signaler.